

Séance du 26 juin 2009

L'an deux mil neuf et le vingt six juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Christiane THIBERT, Maire.

Nombre de conseillers
en exercice : 14

Présents : 10
Absents et représentés : 4
Absent excusé : 0

Date de la convocation
22 juin 2009

(Article L2121-12 du
Code Général des
Collectivités
Territoriales)

Présents :

Mmes Christiane THIBERT, Claude ROLLIN, Nicole NAVARRO, Patricia DUBOIS, Mrs Christian HARTWICH, Franck FURTIN, Marc MONFRAY, Dominique VIOT, Benoît JABOULET, Pascal GUILLON.

Absents représenté :

Michel ARIES donne pouvoir à Dominique VIOT
Solange DUMAS donne pouvoir à Marc MONFRAY
Jean-Pierre BOURGEOIS donne pouvoir à Franck FURTIN
Colette BERGER donne pouvoir à Christian HARTWICH

Secrétaire de séance Patricia DUBOIS

OBJET : Amendes de dépôts sauvages

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que des dépôts sauvages de déchets sont fréquemment effectués sur le domaine public ou privé de la commune et près des points recyclage destinés au tri sélectif ; ce qui génère des frais pour en assurer l'enlèvement et l'élimination.

Elle propose à l'assemblée de prescrire l'enlèvement de ces dépôts aux frais des auteurs dès lors qu'ils peuvent être identifiés et l'invite à fixer le montant des travaux réalisés par le personnel communal.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré

- **CHARGE** Madame le Maire de se retourner contre les auteurs des dépôts sauvages
- **DECIDE** de demander une amende correspondant au coût des travaux et à l'enlèvement et à la destruction des déchets sauvages estimé à la somme de 100 €.

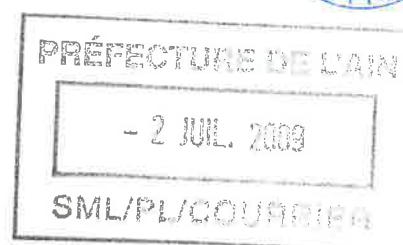
Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Certifié publié ou notifié selon les termes de la réglementation en vigueur

Madame le Maire,


Christiane THIBERT

ACTE RENDU EXECUTOIRE
APRES DEPOT EN PREFECTURE
LE - 2 JUIL. 2009
ET PUBLICATION OU NOTIFICATION
DU - 8 JUIL. 2009



garnerans